

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE**

COMITE SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2003

Etaient présents :

Michel DELEBARRE - Président

Daniel VANHOVE - Roland FOURMENTEL - Jean-Pierre CATRY - André FIGOUREUX - Jean-Pierre VARLET - Vice-Présidents

Damien CAREME - Daniel HALLOO - Marcel LEFEVRE - Michel FIGOUREUX - Bruno BRONGNIART - Jean-Pierre VERCRUYSSSE - René PATOOR - Régis LAPORTE - Marie-Josèphe DUBREUCQ - Guy DE CHAMBURE - René DECODTS - Jean-Pierre BAUDENS - Jean-Marie HARLAY - Délégués titulaires

Claude NICOLET - Délégués suppléants

Etaient absents et excusés :

Annick JANSSENS - Christian HUTIN - Bertrand RINGOT - René KERCKHOVE - Michel DECOOL - Vice-Présidents

André DELATTRE - Claude MARTEEL - Henri LOORIUS - Roger GOUVART - Vincent LEIGNEL - Yves LEPRETRE - Roméo RAGAZZO - Alexandre DISTANTI -

Jean-Luc GOETBLOET - Délégués titulaires



Monsieur DELEBARRE ouvre la séance.

Approbation du procès verbal du comité syndical du 6 juin 2003

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur DELEBARRE indique qu'il a reçu une lettre de Monsieur DEVYNCK, Maire d'Esquelbecq et Président du groupe de travail organisé par l'AGUR sur l'agriculture, stipulant que, compte tenu de l'importance de ce champ de réflexion, il ne pensait pas parvenir à un diagnostic partagé sur ce thème avant quelques semaines. Il demande donc du temps supplémentaire.

Monsieur DELEBARRE souligne qu'à ce stade de l'élaboration du SCOT, il s'agit de travailler uniquement sur le diagnostic. Il faut veiller à ne pas trop tarder sur celui-ci et ne pas chercher à mettre tout le monde d'accord sur les solutions dès maintenant. Les propositions formulées par le groupe

de travail seront ensuite évoquées avec les partenaires notamment les membres associés.

Messieurs CATRY et FIGOUREUX, qui participent à ce groupe de travail, indiquent qu'il conviendrait de tenir une réunion supplémentaire et qu'ensuite le diagnostic pourra être présenté devant les membres du comité syndical.

Monsieur DELEBARRE en est d'accord. Il souligne, qu'à ce jour, 16 diagnostics ont été examinés, il en reste 9 qui le seront lors des deux prochaines séances. Il propose de passer à l'examen de certains de ces diagnostics.

Présentation du diagnostic sur le tissu productif des entreprises (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Jocelyne FLORENT.

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur CATRY souligne que le diagnostic présenté est bien réel et que les choses ont peu changé depuis 20 / 30 ans.

Monsieur DELEBARRE reconnaît qu'il y a des pesanteurs lourdes liées à la présence du Port et de grands groupes, mais il aurait préféré que le diagnostic fasse davantage ressortir les points suivants :

- la priorité industrielle du dunkerquois
- les évolutions enregistrées en matière d'implantation avec notamment des éléments de diversification auxquels, d'ailleurs, l'avant pays a contribué par les implantations situées sur son territoire.

Un territoire qui a des aptitudes réelles dans le domaine de la sous-traitance est, selon lui, un territoire qui a des atouts pour l'avenir. Ceci est d'autant plus vrai qu'une partie des entreprises de maintenance est issue de « l'essaimage » des grands groupes qui ont externalisé certaines prestations. Ces entreprises ont développé la labélisation et la certification.

Par ailleurs, la liaison université -développement d'entreprises, qui est incontestablement à développer, mérite une analyse fine.

En ce qui concerne le dépôt de brevet : Monsieur DELEBARRE se demande si certains ne sont pas déposés ailleurs qu'à Dunkerque compte tenu du rattachement de l'unité de production à des grands groupes dont les sièges sociaux sont à Paris ou dans une grande métropole.

Madame FLORENT confirme qu'il y a bien eu une diversification dans les implantations.

Présentation du diagnostic sur le Tourisme (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Pascale MONTEFIORE

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur DECODTS souhaite qu'il y ait davantage de relations dans ce domaine entre les parties rurales et urbaines du SCOT, car, selon lui, elles sont complémentaires. Pour l'agriculture, le tourisme représente également un complément de revenus.

Monsieur NOUVEAU, Président de l'AGUR, est frappé par le nombre de touristes qui visitent les villages du territoire du SCOT. Cela lui paraît riche de potentialité de développement d'un tourisme complémentaire, entre le rural et l'urbain.

Monsieur VARLET a constaté avec regret qu'il y ait actuellement deux études sur le développement touristique, l'une sur la CUD et l'autre sur l'ensemble des communautés de communes rurales. Il faut, selon lui, une unité en matière de logistique car il y a de grandes exigences en matière de professionnalisme. Il regrette que le contrat de développement rural ait davantage insisté sur l'évènementiel, alors que, pour lui, la caractéristique de ce territoire est de privilégier la convivialité.

Monsieur DELEBARRE pense que le fait qu'il y ait deux études ne signifie pas qu'elles vont être antagonistes. Il relève le potentiel important de développement du territoire en ce domaine et souligne que beaucoup a déjà été fait en matière de mise en valeur. La présence de la mer est un paramètre « lourd », mais il est regrettable que les gens du littoral connaissent peu le potentiel touristique de l'avant-pays.

Monsieur BAUDENS déplore qu'en territoire rural, beaucoup de bois privés ne soient pas accessibles au public.

Monsieur VANHOVE souhaite insister sur deux points. Il sollicite, en premier lieu, une analyse sur la précarité des emplois du tourisme. Il note que certains jeunes sont employés pour des périodes de 15 jours à 3 semaines, ce qui n'est pas un facteur de professionnalisation des fonctions touristiques. Il se demande si à l'instar de ce qui s'est passé entre les régions de sports d'hiver et la Bretagne, il ne pourrait pas y avoir des systèmes permettant aux professionnels de travailler une partie de l'année dans une région et l'autre partie sur notre territoire.

La deuxième remarque tient au développement des caravanes « fixes » qui monopolisent la place qui pourraient être utilisée par le camping de passage.

Madame MONTEFIORE, en écho à la remarque de Monsieur VANHOVE, signale que le salaire moyen dans le tourisme de notre région est de 1090 € par mois au lieu de 1300 € en ce qui concerne la moyenne de l'ensemble des salariés.

Monsieur HALLOO indique que le document distingue le tourisme de destination et le tourisme de proximité. Il ne pense pas que l'on ait joué à fond jusqu'à présent la carte du tourisme de proximité. Il relève un certain nombre de manques : des restaurants de haut de gamme, des musées susceptibles de comptabiliser un nombre appréciable d'entrées...

Monsieur CATRY insiste sur la difficulté de quantifier les visites notamment pour les excursionnistes.

Monsieur DELEBARRE souligne que la première des conditions de réussite est que les gens habitant le territoire soit convaincus que leur territoire vaut le coup d'être visité. Il rappelle également que, dans l'agglomération, un certain nombre de projets structurants touristiques sont en cours de lancement qui viendront accroître l'offre.

Présentation du diagnostic sur le Commerce de détail et l'Artisanat (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Jocelyne FLORENT

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur FOURMENTEL souhaiterait que lui soit précisé les relations existantes entre l'évolution du commerce et le pouvoir d'achat. Il pense que l'accroissement des magasins discount s'explique aussi par le faible pouvoir d'achat des habitants du territoire.

Madame FLORENT indique que les dépenses commercialisables ont crû sur l'ensemble du territoire de 8 % par an. Elle indique également que le « discount » ne touche pas seulement les catégories modestes, et, s'étend désormais à d'autres catégories que l'alimentaire notamment à l'habillement.

Monsieur VANHOVE estime que l'on peut se féliciter du succès de la charte commerciale de l'agglomération dunkerquoise, même si elle n'a pas permis d'éviter le développement de surfaces de moins de 300 m². Il croit comme Monsieur FOURMENTEL que ce succès est dû à la faiblesse du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Monsieur PATOOR estime qu'il faut inscrire la charte commerciale, qu'elle soit rurale ou urbaine, dans le SCOT.

Monsieur DE CHAMBURE relève qu'il y a 18 communes du SCOT dans lesquelles il n'y a plus aucun commerce alimentaire ; ceci est inquiétant car on ne va pas dans le sens de la convivialité souhaitée.

Monsieur LEFEVRE indique que le commerce est également déficitaire dans les quartiers, notamment ceux en difficulté, et que, dans ceux-ci, on relève que seuls les magasins discount sont candidats à des implantations. Il souligne également que dans le centre ville de Dunkerque les coûts immobiliers sont élevés pour les implantations commerciales.

Monsieur DE CHAMBURE souhaiterait que l'on puisse apporter des aides lors des cessions de petits commerces de manière à assurer la pérennité de ceux-ci.

Monsieur DELEBARRE pense qu'à partir du moment où il y a des chartes, il faut qu'elles soient inscrites dans le SCOT sous une forme ou sous une autre. Il faudra cependant que ces chartes soient réactualisées en permanence.

Le discount se répand effectivement ; il permet de fournir à la population des biens à un coût inférieur et il n'est donc pas critiquable en ce sens. Cependant, des discussions peuvent avoir lieu sur sa meilleure localisation.

Il estime également que ce qui se passe dans les communes rurales et dans les quartiers des villes est le même problème. Il faut étudier de quelle manière pourraient être soutenues les démarches d'ouverture de commerce dans les secteurs où il n'y en a plus. Ceci pourrait se traduire par la prise en charge d'une partie du loyer au début de l'installation ; mais il faut se demander si cela ne va pas avoir des conséquences sur d'autres commerçants situés à proximité, et s'il n'y aura pas ainsi une distorsion de concurrence.

Il observe également que les gens qui ont un fort pouvoir d'achat achètent ailleurs que dans l'agglomération, et notamment à Lille : il y a donc un déficit commercial qui pourrait être en partie comblé.

Monsieur HALLOO se félicite de la renaissance des marchés qui sont un facteur de renaissance et d'attractivité des centres villes.

Présentation du diagnostic sur le Paysage (cf. document transmis pour la séance de travail)

Présentation par Nathalie DOMINIQUE

Monsieur DELEBARRE ouvre le débat.

Monsieur PATOOR estime très important de prévoir dans le SCOT des possibilités de protection des paysages.

Monsieur NOUVEAU estime quant à lui qu'il faut être « pilote » dans le domaine de la charte paysagère, car c'est un élément du tourisme et de la qualité de vie.

Monsieur VANHOVE indique, parce qu'il est important que la charte paysagère puisse être intégrée au SCOT, qu'il faut corriger des laideurs dans le paysage. Il en va ainsi sur l'autoroute A25 lorsque l'on entre sur le territoire du SCOT où l'on découvre des bâtiments agricoles en béton alors qu'en Flandre Intérieure, ils sont davantage en construction traditionnelle. La charte paysagère ne doit pas, néanmoins, viser à faire du pays flamand un conservatoire où l'on verrait toujours la même chose.

Monsieur CATRY insiste sur le fait que le paysage dunkerquois a été essentiellement fabriqué, il ne s'agit donc pas d'arrêter cette fabrication.

Monsieur DELEBARRE souligne que le projet de charte paysagère est très ambitieux et sera très difficile à faire respecter après son approbation. Le SCOT doit être très attentif à des éléments de patrimoine sur lesquels il serait utile d'avoir une protection et de construire entre ces éléments intéressants des itinéraires touristiques.

Monsieur DE CHAMBURE pense que ceux qui travaillent sur le patrimoine et le tourisme doivent œuvrer ensemble.

Monsieur LAPORTE rappelle que le PLU d'Herzeele impose déjà depuis longtemps des briques et des tuiles.

Monsieur DELEBARRE se demande s'il ne faudrait pas garder un ou deux bâtiments traditionnels en matière de brasserie et de fabrication de la chicorée.

Monsieur DELEBARRE, avant de clore la séance, indique que la prochaine et dernière réunion de présentation des diagnostics aura lieu **le Mardi 7 Octobre à 8h30 à la Communauté de Communes de Bergues.**

